



## Relevé d'emploi sur le Web (RE Web)

Mesures à l'intention des employeurs

### Nouvelle mesure dans le Plan d'action économique du Canada

Dans le cadre de son **Plan d'action économique**, le gouvernement du Canada prend des mesures concrètes pour réduire le fardeau administratif des entreprises canadiennes. Le 15 mars 2009, le gouvernement du Canada a apporté des modifications importantes aux dispositions du *Règlement sur l'assurance-emploi* touchant les

relevés d'emploi. Seuls les relevés d'emploi que vous envoyez électroniquement grâce aux services en ligne de Service Canada, comme Relevé d'emploi sur le Web (RE Web), sont visés par ces modifications. Le gouvernement a modifié le *Règlement* à la demande des employeurs, qui souhaitent que la production des relevés

d'emploi soit harmonisée avec leur cycle de paye. Les modifications adoptées feront en sorte que vous n'aurez plus à modifier aussi souvent les relevés d'emploi déjà produits. Votre fardeau administratif sera également réduit, puisque vous n'aurez plus à imprimer de copies papier des relevés électroniques ni à les poster.

### RE Web, qu'est-ce que c'est?

RE Web est un outil Internet sécuritaire qui permet aux employeurs de créer, de soumettre et d'imprimer des relevés d'emploi comprenant les données relatives à 53 semaines de paye.

RE Web, c'est une manière efficace, fiable et conviviale de remplir les relevés d'emploi en ligne, sans compter que son utilisation permet aux employeurs d'harmoniser la production des relevés avec leur cycle de paye et de réduire leur fardeau administratif, accroît la qualité et l'exactitude des renseignements transmis à Service Canada et accélère le processus, répondant ainsi mieux aux besoins des employés qui demandent des prestations d'assurance-emploi.

### Quels sont les avantages de RE Web?

- **Productivité accrue et économie de temps** – Vous pouvez remplir plus de 1 200 relevés d'emploi électroniques à la fois;
- **Qualité et exactitude accrues** – Le contenu des relevés d'emploi est validé instantanément; comme les données qui y figurent sont vérifiées, vous recevrez moins d'appels de suivi de Service Canada et moins de demandes de renseignements touchant le registre de paye;
- **Facilité d'utilisation** – RE Web est un outil convivial et interactif comportant de nombreuses fonctions d'aide en ligne;
- **Réduction du fardeau administratif** – Vous n'aurez plus à commander et à entreposer de formulaires papier ni à en conserver une copie dans vos dossiers. Et comme vous n'aurez plus besoin d'imprimer les relevés d'emplois pour vos employés ou d'en poster une copie à Service Canada, vous économiserez aussi sur les frais de poste;
- **Sécurité accrue** – RE Web comporte une fonction de sécurité et d'authentification en ligne qui vérifie l'identité des personnes qui envoient des données.

De plus, Service Canada a élaboré une solution électronique qui permet aux principaux fournisseurs de services de paye de produire des relevés d'emploi par voie électronique. Si vous faites affaire avec un fournisseur, communiquez avec lui pour savoir s'il offre ce service.

Si vous utilisez un logiciel de paye, sachez que la plupart des fabricants de logiciels de paye ont adapté leurs produits pour qu'ils soient compatibles avec RE Web. Communiquez avec le fabricant de votre logiciel de paye pour vérifier si la version que vous utilisez est compatible.

### Pour plus de renseignements

Pour en savoir plus sur RE Web :

- CLIQUEZ** [servicecanada.gc.ca/reweb](http://servicecanada.gc.ca/reweb)
- COMPOSEZ** le 1-800-385-5470
- VISITEZ** un Centre Service Canada

Pour savoir où se trouve le Centre le plus près de chez vous, consultez notre site Web, à l'adresse [www.servicecanada.gc.ca](http://www.servicecanada.gc.ca), et cliquez sur « Trouvez un Centre Service Canada près de chez vous » dans le menu de droite.

**Centre de services d'assistance aux entreprises** (soutien technique pour RE Web)  
**1-800-385-5470**  
(8 h à 20 h 30, heure de l'Atlantique)

#### Liens

Comment remplir le formulaire de relevé d'emploi

[www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/employeurs/re\\_guide.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/employeurs/re_guide.shtml)

Modifications à la réglementation touchant les relevés d'emploi électroniques  
[www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/employeurs/reglementation\\_electroniques.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/ae/employeurs/reglementation_electroniques.shtml)